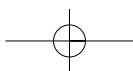
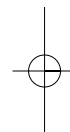
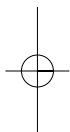


CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU TCHAD

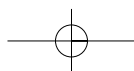
TCHAD

**Les défis pour le prochain
cinquantenaire**





Copyright : GET, novembre 2012



Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Sommaire

Abréviations et acronymes	4
Préambule	5
Mot introductif	7
Les droits humains : de l'indépendance à nos jours	11
Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne	15
Des défis pour la femme	22
Le système de santé	26
Ressources naturelles, développement rural et foncier au Tchad	34

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Abréviations et acronymes

ACERAC : Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale
AILS : Association Interdiocésaine de Lutte contre le Sida
APE : Association des Parents d'Elèves
APMS : Appui Psycho Médico-social
AURA : Association Union, Réflexion, Action
BELACD : Bureaux d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement
CASAGC : Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises
CEDEF : Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CEFOD : Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
CET : Conférence Episcopale du Tchad
CSAPR : Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation
CS : Centre de santé
DINEC : Direction Nationale de l'Enseignement Catholique
DS : District Sanitaire
ENASS : Ecole Nationale des Affaires Sociales et de la Santé
EVA : Education à la Vie et à l'Amour
EVF/EMP : Education à la Vie Familiale et en Matière de Population
FROLINAT : Front de Libération du Tchad
JAC : Jeunesse Agricole Chrétienne
MSP : Ministère de la Santé Publique
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA : Office National de Sécurité Alimentaire
PARSET : Projet d'Appui à la Réforme du Système Educatif Tchadien
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIDR : Plan Intégré de Développement Rural
PMA : Paquet Minimum d'Activités
PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire
PNS : Politique Nationale de Santé
PROADEL : Projet d'Appui au Développement Local
PSAOP : Programme de Service et d'Appui aux Organisations Paysannes
PTME : Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
SECADEV : Secours catholique et Développement
SNCRP : Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNAD : Union Nationale des Associations Diocésaines de Secours et de Développement

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Préambule

Le présent document des évêques du Tchad se veut le prolongement du Message de Noël 2010 publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de notre pays. Il nous était en effet impossible de dire en quatre pages ce que nous voulions partager avec les lecteurs de notre Message au sujet de la situation de notre pays 50 ans après son indépendance. L'idée nous est alors venue de publier le présent mémorandum qui nous permet de nous exprimer plus longuement sur les réalisations positives mais aussi sur les défis qu'il est devenu urgent que notre pays relève, s'il veut assurer une vie digne à tous et à chacun et chacune de ses citoyens et citoyennes. Dans notre Message de Noël, nous appelions ni plus ni moins à la construction d'un Tchad nouveau. Mais nous avons l'impression que ce message n'a pas été suffisamment entendu.

Tout en reconnaissant *"les apports de l'indépendance, tels que la prise de conscience de la citoyenneté, l'émergence de la société civile, l'affirmation de la liberté d'expression, les efforts pour une plus grande démocratie et pour le mieux-être social"*, il *"nous semblait nécessaire de faire un sérieux examen de conscience et de tirer les leçons des cinquante années écoulées afin de nous engager sur la voie du renouveau"*. En effet, comme il est dit dans l'introduction du présent document, les Fondations internationales et les Nations Unies classent le Tchad parmi les derniers pays du monde en ce qui concerne la bonne gestion, la qualité des services fournis et le développement humain.

Si le présent document fait une large place aux réalisations de l'Eglise catholique, c'est tout simplement que nous sommes les pasteurs de cette Eglise. Nous ne prétendons pas faire la leçon à qui que ce soit, mais nous désirons donner notre avis sur la construction de notre pays et encourager en particulier les chrétiens à être plus conscients de leurs devoirs de citoyens. Ce document s'adresse cependant à tous les Tchadiens de bonne volonté, sans distinction d'ethnies ou de religions et nous espérons qu'il peut contribuer à provoquer une réflexion en profondeur sur ce qui va ou ne va pas dans notre pays. C'est en effet à tous les Tchadiens qu'il revient de construire le pays dans la dignité, le droit et la justice, qui sont les conditions pour un vrai développement humain durable. Comme religieux, nous sommes convaincus que le

vrai développement, et donc le bonheur de l'homme, ne sont pas d'abord une question d'argent et de réalisations matérielles, mais de promotion de valeurs morales et spirituelles.

La preuve en est qu'un pays peut très bien avoir de grands moyens et réussir des réalisations spectaculaires tout en perdant en même temps ses valeurs humaines et religieuses, et donc son âme. *"Quel avantage a l'homme à gagner le monde entier, s'il se perd ou se ruine lui-même ?"* (Lc 9,25), nous dit l'Evangile. Notre pays n'est-il pas menacé par ce qu'on appelle le matérialisme qui fait que la recherche des biens matériels est plus importante que la vie morale, intellectuelle et spirituelle ? Aujourd'hui, tout tend à devenir une question d'argent au détriment du respect du bien commun, de l'esprit de service et de l'amour du travail bien fait. Et notre pays ne souffre-t-il pas encore trop de l'ethnocentrisme, du népotisme et du favoritisme alors qu'il devrait concentrer tous ses efforts pour construire une nation dans le strict respect de la Constitution qui doit être au-dessus de tous les particularismes et des partis politiques ?

Le présent document traite des droits de l'homme, de l'éducation, de la santé, du respect de la femme, de l'exploitation rationnelle des richesses naturelles, mais toutes ces considérations resteront lettre morte s'il n'existe pas au sommet et à la base du pays une ferme volonté politique de réaliser ce qui est affirmé de façon admirable dans le Préambule de la Constitution : " Nous, peuple tchadien, affirmons par la présente Constitution notre volonté de vivre ensemble dans le respect des diversités ethniques, religieuses, régionales et culturelles ; de bâtir un Etat de droit et une Nation fondée sur les volontés publiques et les droits fondamentaux de l'Homme, la dignité de la personne humaine et le pluralisme politique, sur les valeurs africaines de solidarité et de fraternité ".

" Qui veut la fin prend les moyens ", écrivions-nous dans notre Message de Noël 2011. Que le présent mémorandum contribue à réaliser cet idéal pour le plus grand bien de tous les fils et filles du Tchad.

Jean-Claude Bouchard

Président de la CET

Les droits humains : de l'indépendance à nos jours

Introduction

L'engagement de l'Eglise catholique aux côtés de l'Etat n'a jamais failli, même pendant les moments les plus difficiles de notre histoire politique. Soucieuse de porter l'Evangile, sa mission première, la Conférence Episcopale du Tchad (CET) se veut aussi le relais de l'enseignement social de l'Eglise universelle qui est une vision dynamique, concrète et ouverte, et prend toujours en compte les aspects économiques, politiques, moraux, culturels et environnementaux de notre société.

Après cinquante ans de gouvernance, le Tchad ne se porte pas mieux. Des maux comme la corruption, l'ethnocentrisme, le clientélisme, le clanisme, l'impunité, les violations des droits humains fragilisent sans cesse les institutions publiques et prennent l'ascendance sur les principes de la bonne gouvernance. De même, le manque de volonté politique, l'absence de transparence dans la gestion des fonds publics, avec, en toile de fond, des détournements massifs, retardent encore davantage le Tchad.

En 2011, la Fondation Mô Ibrahim le classe avant dernier des 53 pays du continent. Dans son indice du développement humain, le Programme des Nations Unies pour le Développement range notre pays à la 183^{ème} place sur 187. Pourtant la bonne gouvernance des Etats, **"instrument majeur au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, peut être l'institution politique dont le devoir essentiel est la mise en place et la gestion de l'ordre juste"** (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°81). Pour concrétiser un tel idéal, **"l'Eglise en Afrique doit contribuer à édifier la société en collaboration avec les autorités gouvernementales et les institutions publiques et privées engagées dans l'édification du bien commun"** (Ibid.). C'est ce que recherche la CET à travers certaines de ses institutions spécialisées.

Pour les cinquante années à venir, l'Eglise catholique au Tchad, à travers la CET, porte son regard sur cinq domaines : les droits de l'homme, l'éducation, la femme, la santé et les ressources naturelles; alors qu'elle pourrait aussi s'intéresser à un problème aussi préoccupant que celui de l'alcoolisme qui constitue un véritable obstacle pour le développement de notre pays. Ce choix est fait pour accompagner notre pays dans son combat pour la réduction de la pauvreté. Car pour nous, chacun doit avoir accès à l'eau et aux soins, aux ressources naturelles dont la gestion ne doit pas entretenir de conflits, à l'éducation, avoir la possibilité de se nourrir et de se loger décemment. Personne ne doit aussi être inquiet pour ses opinions politiques et son appar-

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

tenance religieuse. C'est à ce prix que notre pays pourra aspirer vivre en paix, dans la justice , afin d'amorcer son développement qui fait partie de ce que Dieu veut pour chaque être humain.

“L'Eglise sait que son message social sera rendu crédible par le témoignage des œuvres plus encore que par sa cohérence et sa logique interne” (Jean Paul II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, n° 57).

Porter une attention particulière aux évolutions économiques et sociales et y prendre part. C'est ce que l'Eglise catholique se propose d'accomplir, si modestement, pour les cinquante prochaines années, afin d'accompagner le Tchad dans la mise en œuvre de ses programmes et politiques de développement. Sans pour autant remplacer l'Etat dans ses prérogatives. Juste une contribution dans la tradition de l'Eglise qui a toujours assisté les pauvres et combattu l'injustice sociale.

Les droits humains : de l'indépendance à nos jours

Les droits humains : de l'indépendance à nos jours

Ces dernières années, l'Eglise n'a jamais renoncé à dire son mot sur les questions de la vie sociale. Les violations des droits humains au Tchad depuis son indépendance jusqu'à nos jours ne peuvent laisser l'Eglise indifférente car, *"la source ultime des droits de l'homme se situe dans une simple volonté des êtres humains, dans la réalité de l'Etat, dans les pouvoirs publics, dans l'homme lui-même et en Dieu"* (Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, n°153). L'engagement de l'Eglise dans la promotion des droits humains s'inscrit dans sa mission d'annoncer Jésus Christ, Bonne nouvelle du Salut, d'amour, de justice, de paix et de réconciliation.

I. La violence politique des années 1960-1979 : des dérives graves

Les premières violations des droits humains au Tchad indépendant ont concerné les droits civils et politiques. Après une courte période de démocratisation avec le multipartisme vécu dès les premières heures de l'indépendance, le parti unique s'est instauré. La première fausse note a été le bâillonnement de l'opposition par François Tombalbaye en 1963. Ce fut la période des violences politiques marquées par la révolte de Fort Lamy et ses lots de répressions qui vont se poursuivre et se durcir avec la naissance des rébellions armées : les émeutes de Mangalmé en 1965 et la création du Front de Libération du Tchad (FROLINAT) en 1966. Les libertés fondamentales ont bien eu du mal à s'exprimer. La suppression des libertés et la persistance de la rébellion vont entraîner le raidissement et les violations massives des droits humains par le régime de Tombalbaye.

C'est ainsi que l'initiation traditionnelle, le yondo, propre à quelques groupes ethniques, a été réinstaurée et imposée comme moyen politique. Ses dénonciateurs, dont de nombreux pasteurs, ont été enterrés vivants malgré la liberté de croyance reconnue à tout citoyen. C'est alors le règne du non respect de l'identité et de la dignité de la personne humaine, des tortures et des simulacres de procès caractéristiques d'une dérive totalitaire. Le coup d'Etat militaire du 13 avril 1975 mit fin à ce régime.

En 1979, éclate la guerre civile de N'Djaména, synonyme de la négation d'un Etat

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

de droit et de l'instauration du règne des tendances. Des exécutions extrajudiciaires, des assassinats politiques et des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été commis sur toute l'étendue du territoire par des chefs de guerre ou des chefs d'Etat.

Toutes les régions du pays et toutes les ethnies ont eu leur lot de répressions, mais à des degrés variés. Ainsi en était-il des Hadjaray, des Zagawa ou des Sara avec le "septembre noir" en 1984... Le régime de Hisssein Habré a eu la palme de la négation des droits humains avec des tortures, des disparitions de personnes, et plus de 40 000 morts oubliés par la mémoire nationale.

II. La démocratisation et les affrontements intercommunautaires depuis 1990

Cette période marque l'amorce du processus démocratique. Des partis politiques et des associations de défense des droits humains ont vu le jour et ont contribué à la promotion des libertés fondamentales. Galvanisées par leur combat pour le respect des droits humains, les Organisations de la Société Civile ont surtout été soudées par le projet pétrolier de Doba. Grâce à leurs combats, les droits des populations tchadiennes mais surtout de celles touchées par ce projet ont été, dans une certaine mesure, respectés et garantis.

Mais cette période a aussi vu malheureusement la multiplication des conflits intercommunautaires, caractérisés par la haine, le mépris et le rejet de l'autre. Au-delà des violations massives des droits humains et le massacre de populations civiles, le règne de l'impunité et des crimes économiques perpétrés par des hauts responsables, a pignon sur rue.

Après bien des soubresauts et des tensions politiques, les Tchadiens se sont offert un dialogue national : la Conférence Nationale Souveraine de 1993 devait poser les bases d'un Etat de droit. En dépit de cette lueur d'espoir, les liquidations physiques des personnes et la répression systématique continuent sans que les auteurs ne soient inquiétés et interpellés. C'est le règne de l'arbitraire et le développement de conflits agriculteurs-éleveurs, exploités par les autorités militaires pour spolier les paysans et racketter les éleveurs. Les réformes alternent (armée, justice, éducation et administration publique) mais les seigneurs de guerre, pour la plupart analphabètes, continuent de dicter leur loi. Les décisions judiciaires sont ignorées par les autorités. La "diya", comme mode de gestion des cas de meurtres dans le milieu musulman, a été imposée à toutes les autres communautés ethniques ou confessionnelles vivant sur le sol tchadien. C'est un traitement discriminatoire au détriment de la Constitution qui prône l'égalité des personnes en dignité et en droit.

Les droits humains : de l'indépendance à nos jours

L'exploitation du pétrole du bassin de Doba a été précédée par une longue campagne militaire dite "de pacification", engendrant la destruction des biens et des vies, l'assassinat du chef rebelle, Laokeïn Bardé.

III. Quelques efforts remarquables en matière de droits humains

Des actions spécifiques ont été menées pour garantir le respect des droits humains : la création des Ministères des Droits de l'Homme et de l'Assainissement public et de la Promotion de la bonne Gouvernance ; la tenue de trois forums, à N'Djaména sur les droits de l'homme, à Lawkassy, dans le Logone occidental, sur la gestion du conflit agriculteurs-éleveurs, et à Guéréda autour de la "diya". Le processus de décentralisation avec comme point d'orgue la tenue des élections communales le 22 février 2012 est à saluer car elles permettront enfin aux citoyens d'exercer leurs droits civiques et de participer à la gestion du pays.

La pluralité de la presse est une réalité au Tchad. De nombreuses radios communautaires, et une presse écrite audacieuse et indépendante abordent toutes les questions de société et éduquent les citoyens. De nombreuses associations pour la défense de la profession ont émergé.

IV. La persistance des violations des droits humains

Cinquante ans après l'indépendance, on constate une dégradation continue des droits sociaux et économiques malgré l'exploitation du pétrole et la réalisation de plusieurs infrastructures notamment la construction de routes, de bâtiments scolaires et de centres médicaux. La femme au Guéra parcourt des kilomètres pour puiser l'eau des mares, celle du Batha assiste impuissante aux bagarres opposant des hommes autour des rares puits pastoraux. Partout, l'injustice sociale ou économique frappe la majorité, dépourvue du minimum vital pour mener une vie digne. Le projet de Code des Personnes et de la Famille, susceptible de défendre les droits des plus vulnérables, n'est toujours pas adopté.

Des milliers d'enfants, devenus, malgré eux, bouviers, domestiques, soldats, kidnappés ou vendus, voient leurs droits niés par des adultes avec la complicité ou la passivité des parents et des autorités administratives. Victimes de la traite structurée, beaucoup d'entre eux travaillent dans des conditions pénibles sans salaires justes. Du fait de leur origine ethnique ou régionale, des jeunes ont été exclus des avantages offerts par la société au mépris total du droit au travail, à l'égalité des chances et de traitement.

L'absence, dans le monde rural, de services sociaux publics, susceptibles de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances ou de prendre conscience de leurs

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

droits et devoirs, pousse de nombreux filles et garçons à l'exode rural. Leurs droits à l'éducation, à la santé ou au bien-être sont pratiquement niés.

Deux grandes batailles à N'Djaména (avril 2006 et février 2008) ont non seulement entraîné des destructions massives mais ont aussi occasionné la suppression des libertés fondamentales. Des femmes ont été violées et des citoyens, surtout responsables politiques, séquestrés ou portés disparus. Face au blocage créé par la modification de la Constitution et à l'organisation des élections contestées suivies de répressions, la classe politique a trouvé un consensus autour de l'accord politique du 13 août 2007 qui a finalement ouvert la voie à des élections démocratiques dans un climat apaisé.

V. Les causes de la persistance de violations des droits humains au Tchad

L'impunité et la faiblesse, voire le non fonctionnement du pouvoir judiciaire, ont contribué à détériorer l'Etat de droit au Tchad. Des éléments des forces de l'ordre pour la plupart analphabètes, des autorités administratives et traditionnelles sont les premiers responsables de graves violations des droits humains au Tchad. Plus grave encore, l'impunité, la corruption, l'emprise du pouvoir exécutif sur le judiciaire, favorisent les violations des droits de l'homme qui sont loin de s'atténuer. De même la situation de pauvreté extrême dans la zone rurale a affaibli les valeurs de la famille traditionnelle et oblige les jeunes, notamment les jeunes filles, à abandonner leurs villages pour de grandes aventures sans suite, à la limite humiliantes, dans les grands centres urbains.

VI. Les confessions religieuses et leurs organes spécialisés

L'Eglise catholique s'est impliquée plusieurs fois dans le processus de réconciliation entre le Gouvernement et les rebelles au sud.

Aujourd'hui, l'Eglise travaille dans le domaine des droits humains à travers la Commission épiscopale Justice et Paix au niveau national, les Commissions diocésaines au niveau régional et les Commissions paroissiales Justice et Paix locales. Ces Commissions contribuent fortement à l'éducation citoyenne et au respect des droits humains basés sur la tolérance, le pardon et l'acceptation de la différence. Ces Commissions Justice et Paix travaillent aussi à l'éducation civique, à la participation sans violence et responsable aux élections, à la résolution des conflits intercommunautaires, à la cohabitation pacifique, à l'étude de certaines questions clés comme l'impact des industries extractives, à la problématique des enfants maltraités, bouviers, domestiques et vendus, au respect des droits des femmes -qui inclut la lutte

Les droits humains : de l'indépendance à nos jours

contre les mutilations génitales, aux conflits éleveurs-agriculteurs, à la modération de la justice, et à la cruciale question du foncier.

Des organes spécialisés de différentes confessions religieuses comme la Commission épiscopale Justice et Paix pour l'Eglise catholique; Ethique, Paix et Justice pour l'Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad et le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques contribuent fortement aujourd'hui à l'éducation citoyenne et au respect des droits humains basé sur la tolérance, le pardon, l'acceptation de la différence, la cohabitation pacifique... L'Eglise catholique, à travers les différents Messages de Noël de la CET, joue son rôle prophétique dans le domaine de la prévention des conflits et des inégalités. L'Eglise prend aussi une part active à la "Journée nationale pour la paix, la cohabitation pacifique et la concorde nationale" instituée chaque 28 novembre.

Enfin, l'Eglise s'est impliquée plusieurs fois dans le processus de réconciliation entre le Gouvernement et les rebelles au sud.

VII. Les défis pour les 50 ans à venir

Les multiples dysfonctionnements du système judiciaire consécutifs à la situation de guerre qu'a connue le Tchad ont amené les autorités tchadiennes à organiser les Etats généraux de la justice en vue d'identifier les maux qui minent cette institution et de proposer des solutions. La tenue de ces assises a suscité tant d'espoir aussi bien chez les professionnels que chez les justiciables. Aujourd'hui, malgré la mise en place du Programme de réforme de la justice en 2005 et l'amorce de sa mise en oeuvre, les maux diagnostiqués n'ont toujours pas trouvé de solutions. La situation n'a pas beaucoup évolué, si elle ne s'est pas aggravée par endroits.

Après la tenue du séminaire sur la réforme de l'Etat, plus précisément de son appareil administratif, le gouvernement s'est fixé quatre objectifs en vue de se doter "*d'une administration compétente, efficace, toujours soucieuse des valeurs de loyauté et d'équité*", selon les propres termes du président de la République. Il s'agit de la refonte du cadre statutaire et réglementaire; de la réforme du système de gestion du personnel de l'Etat; de la rationalisation des structures et de l'organisation; et de la modernisation des finances publiques.

Malgré ces nobles objectifs, les maux dont souffre l'administration tchadienne sont nombreux et variés : ethnocentrisme, clanisme, clientélisme, corruption généralisée, etc. Ces maux mettent à mal la cohésion nationale et compromettent la construction d'une nation.

En plus de la promotion humaine, le gros défi qui s'impose aux Tchadiens est celui de la réhabilitation de certaines victimes dans leurs droits, dans leur dignité. Les

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

familles de beaucoup de disparus n'ont jusqu'à ce jour accédé à une quelconque indemnisation. Quelques-uns ont été privés de leurs biens. Des victimes des tortures continuent à porter les séquelles de ces sévices sans assistance de l'Etat. Au-delà de toutes les actions à mener pour la restauration de la confiance, les Tchadiens doivent se demander pardon : victimes et bourreaux ou tortionnaires ! C'est la seule manière d'ouvrir l'avenir par une célébration concrète et effective de la réconciliation nationale. Le poids du passé, qui ne peut pas être oublié, ne peut être accepté qu'en présence d'un pardon réciproquement offert et reçu (cf. Jean Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix, 1997*). Le pardon réciproque ne doit pas annuler les exigences de la justice ni, encore moins, barrer le chemin qui conduit à la vérité : justice et vérité représentent plutôt les conditions concrètes de la réconciliation (cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, n°518*).

Ce constat nous conduit à comprendre que les violations les plus grandes et les plus graves sont politiques, faites au nom de l'Etat. Les causes sont l'absence d'un Etat de droit, de parole vraie, et la méconnaissance par les Tchadiens de leurs droits.

L'homme est au début, au centre et à la fin de tout. Il a une dignité qu'il ne s'est pas donnée lui-même mais qui vient de son Créateur. Pour cette raison fondamentale, aucun motif humain, pas même une raison d'Etat, ne peut permettre de violer les droits humains. L'Etat, l'Eglise, les institutions de la société civile et les partenaires internationaux doivent œuvrer pour le respect des droits humains indispensable pour la construction d'un Etat de droit. La promotion de la dignité humaine implique avant tout l'affirmation du droit inviolable à la vie de la conception jusqu'à la mort naturelle; c'est le premier de tous les droits et la condition de tous les autres droits de la personne (cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction *Donum Vitae*).

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

Selon le Concile Vatican II, *"tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur fin propre, soit conforme à leur tempérament, à la différence des sexes, à la culture et aux traditions nationales et en même temps qu'ouverte aux échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde"* (Déclaration *Gravissimum educationis*, n°1). En restant dans cette logique, le Projet Educatif de l'Enseignement Catholique au Tchad stipule que *"la mission d'éducation vise à préparer les jeunes à entrer dans la vie active qui les attend, en leur donnant la formation dont ils ont besoin, pour leur travail manuel et intellectuel"*.

I. Naissance et évolution de l'école au Tchad

L'école est arrivée au Tchad par le biais de la colonisation, en 1911, à Mao. Son objectif consistait comme le soulignait Adoum Mbaiosso dans "L'Education au Tchad", à *"former les jeunes indigènes en sujets fidèles et obéissants de la France"*. Il s'agissait de former les agents pour les mettre au service de l'Etat. Aller à l'école signifiait se préparer à devenir fonctionnaire de l'Etat. Monsieur Laoukara Mbaisatar Jacques constatait que *"l'enseignement actuellement (...) dispensé au Tchad ne correspond pas, ni par son orientation générale, ni par ses programmes, aux besoins de formation qu'exige un développement économique et social harmonieux du pays"* (cf. "Pour une éducation adaptée", Ed. Cefod, mars 2011, p. 47).

La situation n'a guère évolué jusqu'en 1975. Or, comme le dit Réналd Legendre, *"l'éducation n'est pas seulement l'acquisition de bonnes manières telles que la politesse, le savoir-vivre, la bonne conduite en société ; elle est aussi l'ensemble des valeurs, des concepts, des savoirs et de pratiques dont l'objet est le développement intégral de l'être humain et de la société. En somme, l'éducation favorise le développement harmonieux et dynamique chez l'être humain et l'ensemble de ses potentialités ; cela suppose qu'un homme éduqué peut (doit) développer le sens de l'auto-*

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

nomie, de la responsabilité, des valeurs humaines et du bonheur" ("Pour une éducation adaptée", o.p. cit., p. 53).

Pour tendre vers cet objectif, des réformes successives de programmes ont été initiées mais elles répondaient plus aux défis politiques qu'à l'éducation proprement dite. Ainsi nous pouvons constater qu'il y a plus de discours que de pratiques. Et c'est dans ce contexte que le bilinguisme a été instauré.

II. L'école tchadienne aujourd'hui

II.1. La situation actuelle

Jusqu'à aujourd'hui l'école tchadienne continue à fonctionner comme un système destiné à former des cadres pour la Fonction Publique. Les écoles privées qui prennent des initiatives ou qui tentent d'apporter des innovations dans le but de lier l'école à la vie sont parfois mal perçues, comme si elles ne travaillent pas dans les normes.

L'enseignement général a une place particulièrement importante. Mais il peut être jugé excessif au regard des besoins socio-économiques du pays.

L'enseignement technique et professionnel est très peu développé dans un pays où on a besoin d'ouvriers spécialisés pour assurer, ne serait-ce que cette maintenance dont la carence fait du tort à beaucoup de structures. Le Tchad ne compte que 20 établissements publics d'enseignement technique et professionnel.

De manière particulière, la place de l'enseignement agro pastoral est réduite. On ne compte que deux écoles techniques d'agriculture d'Etat. Pourtant plus de 75% de la population vit d'activités agropastorales et en milieu rural ; mais paradoxalement, l'école n'en fait pas une préoccupation.

L'enseignement supérieur et universitaire reste encore trop général et peu axé sur les besoins réels du pays. Nous relevons que la création et la délocalisation de ces instituts universitaires se font sans préparation.

Il n'y a pas une politique d'éducation des enfants de 0 à 5 ans. L'ouverture des écoles maternelles est pratiquement réservée à l'Etat et aux villes.

La méconnaissance de l'artisanat est une autre caractéristique du système éducatif tchadien. En effet, dans les différentes régions du pays, plusieurs activités pratiques et productives artisanales sont exécutées. Plusieurs d'entre elles sont traditionnelles et pourraient être améliorées pour peu qu'on y réfléchisse sérieusement grâce à une organisation de leur pratique. Il y a quatre centres d'art qui fonctionnent dans le pays, mais l'école classique ne leur accorde pas d'importance.

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

L'enseignement de la science est excessivement abstrait. Les enseignants, faute de laboratoires et d'équipement, limitent leur enseignement à l'explication de notions sans travaux pratiques.

L'éducation civique et morale est quasi absente. Aujourd'hui, nous sommes tous témoins de la dégradation des mœurs dans notre société qui est secouée par la délinquance, l'alcoolisme, la prostitution, la corruption, etc. Malheureusement l'école privilégie la transmission des connaissances au détriment de celle des valeurs. L'inexistence de projet éducatif au sein des établissements scolaires en est la preuve irréfutable. L'école tchadienne n'éduque pas assez aujourd'hui. Pourtant beaucoup de valeurs africaines comme le sens communautaire et de la famille, de la dignité et du travail bien fait, de l'honneur, de l'honnêteté auraient pu servir de base à la formation éthique des jeunes.

Par ailleurs, le Tchad est une mosaïque de cultures et les différences sont souvent exacerbées. Les nombreuses guerres que le pays a connues le montrent bien. Mais que fait l'école pour contribuer à refaire l'unité nationale ? La violence en milieu scolaire est en partie favorisée par cette quasi inexistence d'effort pour éduquer au civisme et aux valeurs morales. L'éducation à la cohabitation pacifique préparerait aussi les jeunes à prendre des responsabilités pour l'ensemble et non pour s'enfermer dans des intérêts claniques ou régionaux.

II.2. La contribution de l'Eglise catholique

De 1947, année de création de la première école catholique, à 1990, année de la signature de la convention de partenariat avec l'Etat et les Associations des Parents d'Elèves (APE), soit en 43 ans d'existence, l'Eglise a créé 37 établissements scolaires dont 32 primaires et 5 secondaires, représentant une moyenne de 0,86 école par an.

De 1990 à 2011, c'est-à-dire après 10 ans d'expérience partenariale, le nombre d'établissements créés est passé de 37 à 57, soit en moyenne 2 nouvelles écoles par an. Et de 2001 à 2011, le nombre des établissements d'enseignement catholique est passé à 110, tout ordre confondu, soit 53 nouvelles écoles créées ces dix dernières années, pour une moyenne de 5,3 écoles par an.

L'enseignement catholique au Tchad compte aujourd'hui 40 257 élèves inscrits dans 110 établissements scolaires. 1 287 enseignants y exercent, dont 432 fonctionnaires à la charge de l'Etat, 400 contractuels payés sur le budget des écoles, c'est-à-dire par l'Eglise, et 455 maîtres communautaires entièrement à la charge des parents d'élèves.

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Pour coordonner l'ensemble de ces établissements, l'Eglise s'est dotée de la Direction Nationale de l'Enseignement Catholique (DINEC), créée par la CET. Tout en conservant leur identité, les écoles catholiques accueillent des élèves de toutes les religions et respectent leur foi.

En appui à l'éducation et à la culture générale, l'Eglise catholique au Tchad possède une trentaine de centres culturels, de nombreuses bibliothèques, quelques centres sportifs, des centres spécialisés pour la formation des handicapés et des mineurs vulnérables, six radios communautaires, une librairie de textes d'éducation, de culture, de religion et langues, et d'une précieuse publication culturelle du pays : la revue *Tchad et Culture*.

II. 3. L'Eglise Catholique dans les activités humanitaires à l'Est du Tchad

La crise du Darfour de 2003 a entraîné un déplacement massif des populations soudanaises et tchadiennes de l'est du Tchad, installées dans 12 camps suite à ce conflit. Plusieurs organisations humanitaires se sont relayées pour leur apporter une assistance multiforme. Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) qui en fait partie a focalisé ses interventions sur : la gestion des écoles secondaires, primaires et préscolaires dans une optique d'amélioration de la qualité de l'enseignement ; la formation des enseignants ; la promotion de la scolarisation en général, et celle des filles en particulier ; les activités récréatives en faveur des jeunes réfugiés ; les cours d'aptitude à la vie ; la promotion de la lecture dans les camps de réfugiés à travers la gestion des bibliothèques ; la réinsertion des ex-enfants soldats et autres enfants vulnérables ; et l'accompagnement des retournés par l'appui en matériel scolaire

La population cible étant principalement les réfugiés et les déplacés, JRS a ouvert 51 écoles dans les camps des réfugiés et 30 écoles dans les sites de déplacés où 28000 élèves réfugiés et 12000 élèves déplacés reçoivent son appui.

Pour la protection de l'enfance, JRS a créé un centre, le CFAI (Centre de Formation et d'Apprentissage Interprofessionnel) où environ 65 enfants (ex-enfants soldats tchadiens et enfants vulnérables) sont formés à la menuiserie, à la mécanique auto et à la couture. En marge de la formation professionnelle, le service s'occupe de la réunification et de la réintégration sociale d'environ 228 ex-enfants soldats et 4000 enfants vulnérables (orphelins, enfants de la rue, etc).

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

II.4. Les causes du déclin de l'éducation

II.3.1. Sur le plan institutionnel

On se contente surtout de gérer le fonctionnement courant des écoles et des structures qui les organisent ; mais on ne réfléchit pas suffisamment et régulièrement sur le système. L'insuffisance de prospective ne fait qu'établir une gestion à courte visée qui ne favorise pas le progrès.

La structure école n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour prendre des initiatives. Cette dépendance à plusieurs structures fait de la fonction de Directeur d'une école une tâche de routine.

Les conseillers ou animateurs pédagogiques qui doivent animer la vie professionnelle des enseignants, en les encourageant à l'innovation, passent des journées entières à attendre dans des bureaux ou sous des arbres, un éventuel projet de formation initié par des organes centraux comme la Direction de la Formation des Enseignants, le Centre National des Curricula ou le Service de Formation de la Direction de leur ordre d'enseignement.

L'école est une structure institutionnellement coupée de la communauté. Les enseignants ont des comptes à rendre à la hiérarchie administrative du Ministère de l'Education Nationale, mais pas aux parents d'élèves. Ceux-ci sont souvent réduits au silence face à certaines dérives des éducateurs de leurs enfants.

Il y a un décalage entre les textes prometteurs et leur application. De très beaux textes existent en effet pour bien réformer l'école ; mais le manque de volonté politique et éthique ne permet pas leur mise en application.

II.3.2. Au niveau des enseignants

De nos jours, très peu sont ceux qui embrassent la carrière par vocation. Le manque de formation initiale pour plus de la moitié, et de la formation continue régulière pour l'ensemble du personnel, a des conséquences graves sur la qualité de l'enseignement. Certains enseignants sont souvent sollicités pour des activités extra-scolaires (recensements, élections, visites officielles, réunions syndicales, etc.). Conséquence : le faible taux de réussite aux examens officiels ne semble pas poser problème.

II.3.3. Au niveau des parents d'élèves

Les parents d'élèves sont en majorité des analphabètes. Ils n'ont pas d'emprise réelle sur le système éducatif. Beaucoup d'entre eux ne comprennent pas le sens de l'école, c'est pourquoi ils n'hésitent pas à garder leurs enfants à la maison pour conduire les boeufs au pâturage, aller au marché ou simplement garder la maison. Inutile dans ce cas de parler de collaboration entre maître et parents. Certaines Associations

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

des Parents d'Elèves (APE) n'existent que pour collecter les cotisations. Les difficultés économiques auxquelles les parents sont confrontés ne leur permettent pas de soutenir efficacement la scolarité de leurs enfants. C'est ce qui explique le fait que dans certaines localités, notamment les villages, on est hostile à la scolarisation des filles. Ces parents ne comprennent pas non plus la contradiction entre la gratuité de l'école conférée par la Constitution et les cotisations qu'exigent les établissements scolaires pour leur fonctionnement.

II.3.4. Au niveau des élèves

De plus en plus d'enfants tchadiens manquent de repères. Ils ne vivent ni les valeurs traditionnelles ni celles de la modernité ; d'où l'incompréhension qui subsiste souvent entre eux et leurs aînés.

La prolifération des films non contrôlés par les services publics compétents, les mauvaises compagnies de quartier, le manque de lecture personnelle pour l'auto-formation expliquent certains comportements moralement décevants dont font montre beaucoup de jeunes. Pour ceux-là, l'effort scolaire est perçu comme une corvée sans intérêt immédiat. L'école devient contraignante. Alors ils la quittent pour mieux échapper à l'autorité du maître et celle des parents.

Beaucoup d'élèves sont démotivés et déçus par le fait que les "sans diplômés" occupent de hautes responsabilités alors que les diplômés réguliers se retrouvent à des postes moins bien considérés.

Mais au fond, l'environnement familial et scolaire n'est-il pas responsable de ces abandons ? Qu'a-t-on fait pour rendre l'école agréable aux enfants et les y attirer ?

II.3.5. Sur le plan environnemental

L'école a besoin de fonctionner régulièrement et dans la discipline. Or, la guerre civile qui a duré plus de 40 ans a eu des conséquences énormes sur le fonctionnement du système éducatif tchadien. La guerre a ruiné l'économie du pays et relégué les activités scolaires au second plan. Les cours ont souvent été perturbés, l'incivisme et le désordre se sont installés dans les esprits et dans la vie courante. Instabilité ne rime pas avec éducation.

Puis le chômage est une réalité qui démotive les jeunes quand ceux-ci voient de nombreux diplômés sans emplois se contenter, quand ils ont du travail, de tâches socialement peu valorisantes et économiquement peu payantes.

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

III. Défis et perspectives

III.1. La nécessité de refonder l'école

Dans la nouvelle perspective, l'éducation au Tchad doit avoir pour but *"de faire de l'enfant tchadien un être physiquement et intellectuellement apte à résoudre les problèmes de la vie sociale"* (Adoum Mbaïosso. o.p. cit. 67).

L'école comme lieu d'apprentissage, de préparation à la vie, a souvent été l'objet de grands débats d'idées quant à ses finalités. Que faut-il enseigner ? Comment enseigner ? Quels doivent être les buts de l'éducation ? Autant de questions. Mais le plus important est d'assurer une bonne insertion des élèves dans leur environnement socio-économique et culturel.

Il est donc clair que la nécessité de lier l'école à la vie est dans une certaine mesure un besoin qui, au delà de la formation de l'enfant, participe à la construction de la société. Au Tchad, le plus grand défi à relever est celui du développement. Pour y parvenir, il faudrait fonder l'éducation sur les bases solides que sont les valeurs culturelles nationales et l'environnement socio-économique. En effet, l'école doit être le creuset national pour former les citoyens qui partagent les valeurs républicaines. Le contenu des programmes doit les refléter. La réussite de l'école implique la participation des partenaires principaux qui sont : l'Etat, l'Eglise, les autres confessions religieuses, les parents, les élèves eux-mêmes et les enseignants. Ainsi, les parents peuvent venir y partager des expériences de la vie courante, de leur métier et la pratique des activités artisanales, etc.

Les écoles communautaires intégrées au milieu de vie sont des écoles pour tous et pour le développement. Elles préparent mieux les jeunes à la lutte contre la pauvreté par leur participation aux activités reconnues utiles par la communauté comme les actions de salubrité de quartier, les opérations de vaccination, la visite et le service des malades, l'organisation des activités sportives et culturelles, etc.

L'école doit, certes, se soucier de l'influence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur les jeunes, mais aussi l'intégrer comme nouveau mode de transmission et d'acquisition des connaissances. La circulation des personnes et des biens, celle de l'information par les images, les sons, mais aussi par l'écrit, caractérise le phénomène de mondialisation qui est une réalité incontournable du 3^{ème} millénaire.

Dans cette perspective de scolarisation, il faudrait aussi prendre en compte l'alphabétisation des adultes car *"l'analphabétisme représente l'un des freins majeurs au développement. C'est un fléau égal à celui des pandémies"* (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°76).

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Par ailleurs, la polarisation accrue de l'éducation est un danger pour tous les pays pauvres. L'Etat doit faire en sorte que tous les enfants tchadiens étudient dans des conditions acceptables, et éviter que les écoles riches aillent aux riches et les écoles démunies aillent aux pauvres. Il doit travailler pour une éducation de qualité, en mettant en priorité à la disposition des écoles un personnel enseignant de bonne qualité et en nombre suffisant. Car la circulation de l'information dont nous avons parlé plus haut exige des jeunes une bonne préparation pour faire des choix judicieux.

Dans cette perspective, l'accès à l'informatique, conditionné par la disponibilité de l'énergie électrique, n'est plus un luxe mais une nécessité. Les ordinateurs coûtent cher ; mais il est aussi vrai que ceux qui n'y ont pas accès sont dans une certaine mesure pénalisés, surtout quand ils doivent faire des études supérieures.

L'apprentissage des langues étrangères en plus du français et de l'arabe s'avère de plus en plus indispensable. L'intégration régionale et sous régionale se fait à petits pas, mais il semble que nous soyons dans une situation où les polyglottes seront de plus en plus sollicités.

III.2. Les conditions de réalisation de la refondation de l'école

La règle d'or pour réussir l'organisation des écoles de type communautaire, intégrées au milieu, est l'instauration d'une gestion partenariale. Il faudrait dans cette logique cesser de considérer l'Etat comme le seul recours tout en veillant à ce qu'il apporte sa contribution. Le partenariat dont nous parlons ne doit pas limiter les APE et les syndicats aux rencontres ponctuelles. Celles-ci doivent être associées aux activités de conception, de fonctionnement, de gestion et de prévision dans les écoles.

Il y a déjà quelques initiatives de collaboration qui sont prises dans ce sens par le Ministère de l'Education Nationale au niveau central. Mais au lieu de se limiter au bureau national des APE et des Syndicats, nous souhaiterions que cette pratique touche également leurs organes de base et soit intensifiée et élargie aux organisations confessionnelles qui ont de riches contributions à apporter pour le progrès de l'école tchadienne. Les enseignants ont la responsabilité de transmettre aisément et de manière compréhensible le contenu des programmes académiques aux élèves. Cela requiert de leur part une bonne qualification professionnelle et une probité morale.

Toutes les instances chargées de l'éducation, notamment les écoles, les structures de coordination et les services centraux doivent travailler avec méthode, compétence et rigueur. Car la complaisance et la négligence sont des maux dont souffre le système éducatif tchadien. Les organisations confessionnelles peuvent y contribuer par leur rigueur habituelle.

Ce processus de refondation doit prendre en compte la politique de l'intégration

Les défis de l'éducation pour une nation tchadienne

des langues maternelles dans les premières années de l'éducation scolaire. Certaines écoles communautaires font déjà cette expérience.

Conclusion

"L'Eglise catholique reconnaît et respecte le rôle de l'Etat dans le domaine éducatif. Elle affirme cependant son droit légitime à y participer en y apportant sa contribution particulière. Et il peut être bon de rappeler à l'Etat que l'Eglise a le droit d'éduquer selon ses règles propres et dans ses édifices. Il s'agit là d'un droit qui se situe dans la liberté d'action dont elle a besoin pour veiller au salut des hommes" (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°78). Au Tchad particulièrement, l'ambition de l'Eglise locale est d'avoir une école dans chaque paroisse de manière à donner à sa contribution une dimension qui intéresse l'ensemble de la communauté nationale.

Mais elle n'a pas l'ambition d'éduquer seule les élèves dont elle a la charge. Elle a besoin de la participation des familles, mais aussi et surtout de l'Etat, premier responsable institutionnel de l'éducation de tous les enfants tchadiens pour mener à bien sa mission. Elle se réjouit de l'excellence des relations de collaboration qui existent déjà à travers la Convention des Ecoles Catholiques Associées (ECA). Mais compte tenu des enjeux actuels liés à l'éducation, il est souhaitable et urgent que l'Eglise et l'Etat se mettent ensemble pour revoir cette convention de manière à redéfinir leur rapport de collaboration. Il est également souhaitable que ces relations de partenariat se développent davantage en s'adaptant au contexte socio-économique du pays et en s'inscrivant dans une vision prospective. Car, l'action de l'Eglise ne doit pas se limiter seulement à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Elle doit s'étendre jusqu'à l'enseignement supérieur. ***"Dans le contexte actuel du grand brassage des populations, des cultures et des religions, le rôle des universités et institutions académiques catholiques est essentiel à la recherche patiente, rigoureuse et humble de la lumière qui vient de la Vérité. Seule une vérité qui transcende la mesure humaine, conditionnée par les limites, pacifie les personnes et réconcilie les sociétés entre elles. A cet effet, il convient de créer des universités catholiques nouvelles là où elles n'existent pas encore"*** (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°135).

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Des défis pour les femmes

Introduction

Pour l'Eglise, *"les femmes en Afrique apportent une grande contribution à la famille, à la société et à l'Eglise avec leurs nombreux talents et leurs dons irremplaçables"* (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°55). Elles sont les colonnes vertébrales de l'Eglise et de la nation (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae Munus*, n° 58).

Aujourd'hui, tout le monde apprécie positivement l'apport des femmes dans les différents domaines d'activités de notre société et dans la vie des Diocèses. Cependant, en dépit de leur engagement, les conditions de vie des femmes et leur statut politique et socioéconomique ne sont guère reluisants. Ce contexte de précarité dans lequel elles vivent a constitué une source de préoccupation, sinon un défi pour les nations du monde entier. La Journée internationale de la femme instituée en 1975 vient consacrer ce combat pour la reconnaissance des droits fondamentaux de la femme. L'Eglise catholique, dans son ensemble et celle au Tchad en particulier, n'est pas restée en marge de cette lutte. Ses multiples efforts investis dans ce domaine montrent son adhésion à certaines valeurs que défendent les partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux du Tchad en faveur de la femme.

I. Rappel du contexte

Selon les résultats du dernier recensement général de la population, les femmes représentent 50,7% de la population tchadienne. Leur poids démographique et leur apport dans la production font d'elles des actrices privilégiées dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Cependant, leur contribution n'a pas eu pour autant une incidence significative sur leur niveau de vie.

I.1. La situation de la femme hier et aujourd'hui.

I.1.1. La femme dans la société traditionnelle

La société tchadienne, fortement traditionnelle et patriarcale, assigne aux filles et aux garçons des rôles qui ne se confondent pas, et ce dès leur bas âge. Dans cette répartition des attributions, une division du travail caractérisée par la double fonction de production et de reproduction est réservée à la fille. En plus, la coexistence des

Des défis pour les femmes

droits coutumiers et modernes ainsi que l'ancrage des pesanteurs socioculturelles ont institué des habitudes qui ne favorisent pas la parité entre les deux sexes.

Par ailleurs, des stéréotypes véhiculés par les coutumes présentent la femme et la jeune fille comme des êtres inférieurs, des personnes de second rang, annihilant en elles tout esprit d'affirmation de soi, d'indépendance et d'entrepreneuriat. Elles restent, de ce fait, marginalisées dans la société, bien qu'elles assurent toutes les charges, notamment gestionnaire de foyer, mère et agent économique. Comme si cela ne suffisait pas, certaines religions distillent des idées qui laissent croire que la femme vit dans une situation de totale dépendance vis-à-vis de l'homme.

Pourtant, la différenciation sexuelle est positivement voulue par Dieu, créateur de l'homme et de la femme. **"Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu. Il les créa, homme et femme"** (Gn 1, 28). L'unicité et l'égale dignité de leur nature est clairement affirmée dans le récit de la création (Gn 2, 18.22). Il n'y a rien en l'homme qui le rende supérieur en dignité à la femme et il n'y a rien en la femme qui la rende inférieure à l'homme. Il n'y a donc aucune raison qui puisse justifier les formes de discrimination ou d'exclusion que subit la femme.

1.1.2. La femme dans la société moderne

Aujourd'hui, dans le monde rural, les femmes sont perçues comme des bénéficiaires des projets de développement, contrairement aux hommes qui en sont les propriétaires. Ainsi, la gouvernance des structures de mise en œuvre des activités de production renferme plus d'hommes que de femmes.

L'on vit, par ailleurs, dans nos sociétés des pratiques qui dévalorisent les femmes. Ce sont : la prostitution, l'excision, le veuvage, l'avortement, l'exode massif des filles, le viol, la paupérisation des femmes rurales, l'analphabétisme, les filles domestiques, les mariages précoces et forcés, l'abandon de l'école, la situation de non famille, la polygamie, la santé de reproduction, la crise du tissu familial, etc. En définitive, **"la promotion des jeunes filles et des femmes est moins favorisée que celle des garçons et des hommes. Trop nombreuses sont encore les pratiques qui humilient les femmes, les avilissent au nom de la tradition ancestrale"** (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae Munus*, n° 56).

Conscients de ces réalités, l'État, la communauté des bailleurs de fonds et certaines ONG s'efforcent de créer des opportunités pour aider à la promotion de la femme. L'octroi des crédits, à travers des structures privées ou publiques, pour leur permettre d'exercer des activités génératrices de revenus, participe de cette logique.

Cette analyse contextuelle montre que traditionnellement la situation de la femme ne suit pas le rythme des mutations mondiales. En dépit de ce constat désenchantant,

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

les efforts fournis par l'Etat, l'Eglise et les ONG ouvrent des perspectives timides, mais encourageantes, pour la femme tchadienne.

II. Ce qui se fait

Depuis l'Indépendance, l'Etat et l'Eglise ont accompli beaucoup d'efforts pour l'épanouissement et la participation de la femme dans le processus de développement et de son autonomisation.

II.1. Les efforts de l'Etat

L'Etat tchadien, en acceptant de se soumettre à la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF), a franchi un pas dans la reconnaissance des droits fondamentaux de la femme tchadienne conformément aux dispositions de cette convention. Cependant, la traduction en acte du projet de Code des Personnes et de la Famille en souffrance dans les tiroirs et de bien d'autres ratifications des textes pourraient permettre à l'Etat de créer pour la femme un meilleur cadre de vie.

II.2. Les efforts de l'Eglise

En plus de la place prépondérante que l'Eglise catholique accorde à la scolarisation des filles, elle encourage les mouvements d'Eglise, les foyers de filles, les foyers chrétiens, la formation sur les droits des femmes, et publie les Lettres pastorales des Evêques sur la femme, etc. en vue de la promotion de la femme. Elle a, par ailleurs, fondé des Caritas qui prennent en compte le défi de la promotion de la femme.

L'Eglise assure l'éducation intégrale de la femme, y compris dans le domaine biblique, théologique et spirituel. Dans ce sens, elle a mis en place des commissions d'accompagnement des femmes au niveau diocésain, national et régional, multiplié des structures de qualité pour la formation scolaire et universitaire, avec une orientation positive en faveur des filles pour l'apprentissage des métiers.

III. Défis et perspectives

Certes, beaucoup de sacrifices ont été consentis en faveur de la femme au Tchad, mais leur impact sur ses conditions juridiques, socioculturelles et économiques reste encore mitigé. Une raison de plus pour que l'Etat et ses partenaires, parmi lesquels l'Eglise, intensifient et conjuguent leurs efforts pour aider la femme à s'épanouir.

III.1.- L'Etat

Il lui revient de mettre en œuvre les réformes adoptées; créer des cadres de concer-

Des défis pour les femmes

tation des partenaires d'appui à l'éducation et à la formation des filles qui travailleraient dans un esprit de franche collaboration ; accentuer les sensibilisations à l'endroit des parents, des chefs religieux et coutumiers pour l'envoi et le maintien des filles à l'école ; augmenter substantiellement les budgets alloués aux Ministères prioritaires, parmi lesquels le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille, qui est l'institution chargée de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et le Ministère de l'Education Nationale.

Il faudrait, par ailleurs, redynamiser et donner un sens à la famille pour qu'elle assume pleinement ses prérogatives ; veiller à la parenté responsable ; promulguer le projet de Code des Personnes et de la Famille ; élaborer un plan d'action de développement pour les femmes en leur offrant la possibilité d'exercer les activités génératrices de revenus d'une manière juste et équitable.

III.2. L'Eglise

Dans la ligne du Plan Pastoral de l'Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC) de juillet 2011, et de *Africae munus* de novembre 2011, elle doit veiller à développer une pastorale au service de la femme de manière à l'aider à s'affranchir de toutes les formes de violences et pesanteurs socioculturelles et autres considérations qui freinent son épanouissement afin de lui assurer l'éducation intégrale, de renforcer son autonomisation et de l'accompagner dans son combat pour la paix et la défense de ses droits. Elle doit promouvoir une pastorale du service de la dignité de la femme, encourager l'engagement des femmes dans l'Eglise et dans la société, et accompagner les associations féminines.

III.3. Les femmes elles-mêmes

Pour que leur situation change, elles doivent être les protagonistes de la première ligne. Comme cette invitation de l'Eglise : ***Vous les femmes, défendez la dignité humaine, quand la paix est menacée, et la justice bafouée. Engagez-vous avec discernement dans les différents projets relatifs aux femmes. Soutenez-vous mutuellement pour barrer la route à toutes formes de destruction de la vie*** (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Africae munus*, n°58-59). C'est à ce prix seulement que la femme sera respectée et écoutée.

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Le système de santé

A l'accession du Tchad à l'indépendance, alors que rien ne le préparait à cet événement, le pays hérite du jour au lendemain de quelques hôpitaux dans les villes comme Abéché, N'Djaména, Sarh, Moundou, Faya..., de léproseries et de centres de traitement de malades atteints de trypanosomiase.

A partir de 1960, les nouveaux dirigeants vont mettre l'accent sur le développement des infrastructures de santé. Des hôpitaux vont être construits dans toutes les préfectures et dans quelques sous-préfectures du Tchad, des dispensaires dans certaines sous-préfectures et certains gros cantons. La grande partie du monde rural continuera à bénéficier des seuls services des Grandes Endémies jusqu'à leur disparition au début des années 90.

Parallèlement à la construction des infrastructures, l'accent sera mis sur la formation du personnel, dans un premier temps à l'étranger puis au Tchad avec l'ouverture de l'Ecole Nationale des Affaires Sociales et de la Santé (ENASS).

Pendant la guerre civile de 1979 à 1982, la plupart des infrastructures sanitaires sont détruites notamment au Nord et au Centre du pays où les hôpitaux et les dispensaires publics et privés sont pillés et le personnel dispersé. Au Sud, les structures furent plus ou moins conservées mais elles n'étaient pas approvisionnées en matériels médicaux. Dans ce contexte de ni guerre, ni paix, les formations confessionnelles ont joué, particulièrement au Sud du pays, un rôle important. Grâce à un réseau de dispensaires des Eglises catholique et protestantes, la population pouvait accéder à un minimum de soins.

A partir de 1982, le Gouvernement entreprit la reconstruction de dispensaires et d'hôpitaux du Centre et du Nord du pays, avec l'appui de partenaires. En l'absence totale d'un personnel paramédical formé, tous les Centres de santé sont tenus par des manœuvres (des anciens garçons de salle). Cette situation a conduit progressivement à mettre en place la Politique Nationale de Santé (PNS).

I. La Politique Nationale de Santé (PNS)

Pour ce volet, il y a lieu de reconnaître que l'Etat a bien réfléchi. Car c'est la Politique Nationale de Santé (PNS) qui fixe aujourd'hui les grandes orientations de la politique de santé du pays.

Le système de santé

Elle s'inspire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNCRP) et d'autres engagements internationaux auxquels le Tchad a souscrit. Elle tire sa légitimité de la Constitution de la République du Tchad qui stipule que : **"la personne est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie...."** (Article 17).

La PNS vise à améliorer l'état de santé de la population en dotant la nation d'un système de santé cohérent, performant et accessible à tous les citoyens, orienté vers les soins de santé primaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et soutenu par un système hospitalier performant.

II. L'apport de l'Eglise catholique

L'exemple vient du Christ lui-même qui, après avoir proclamé la Parole et guéri les malades, a confié à ses disciples la même autorité afin **"qu'ils guérissent toute maladie et toute infirmité"** (Mt 10, 1 et Mc 1, 32-34). C'est ce même souci des malades que l'Eglise catholique, à travers ses institutions de santé, continue de manifester à ceux qui souffrent.

L'Eglise, sans prétendre s'immiscer dans la politique des Etats, ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre-même du Christ venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir non pour être servi.

Ainsi, dans le domaine de la santé, après les premières actions individuelles de certains missionnaires, l'Eglise du Tchad s'est organisée et a mis en place dans chaque Diocèse un organe pour gérer et coordonner les activités de développement. Ce sont aujourd'hui les Bureaux d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement (BELACD), le Secours Catholique et Développement (SECADEV), l'Association Union, Réflexion, Action (AURA), et une structure nationale de coordination qui est l'Union Nationale des Associations Diocésaines de Secours et de Développement (UNAD).

II.1. La mission des BELACD, du SECADEV et de l'AURA

Le rôle de l'UNAD est de donner un appui technique aux coordinations santé des Diocèses, informer les partenaires dont le Ministère de la Santé Publique sur les actions de l'Eglise en matière de santé, fournir de la documentation aux associations, représenter les institutions de l'Eglise au niveau national et international, coordonner les réflexions des membres et faire des achats groupés de médicaments pour toutes les structures de santé.

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

II.2. Les structures sanitaires de l'Eglise catholique

Les structures sanitaires diocésaines sont composées de 8 hôpitaux, de 119 Centres de Santé (CS) et de structures de lutte contre le VIH/SIDA/IST. L'ensemble de ces structures de santé est intégré dans le plan de développement sanitaire du Tchad. Ainsi, 68 des 639 zones de responsabilité fonctionnelles du système de santé du Tchad sont tenues par le personnel de santé des diocèses, soit une contribution de 10,48% à la couverture sanitaire en infrastructures fonctionnelles nationales. (Source : PNS 2007-2015).

L'Eglise catholique a mis en place le premier District Sanitaire (DS) au Tchad, celui de Goundi dans l'ancien Moyen-Chari en 1988. Par ailleurs, les Circonscriptions ecclésiastiques gèrent actuellement le DS de Bébédja (Diocèse de Doba) et de Dono-Manga (Diocèse de Laï). L'hôpital "Le Bon Samaritain" de N'Djamena, est aussi une oeuvre de l'Eglise.

II.3. Les bénéficiaires

Les zones de responsabilité des CS diocésains couvrent une population de 863 098 habitants, soit 7,72% de la population tchadienne. Les districts renferment 622 368 habitants.

La formation du personnel a été le souci permanent de l'Eglise. Le Tchad est l'un des pays où le personnel qualifié se compte sur les doigts de la main. Cette préoccupation a conduit à la création d'une école de santé pour les paramédicaux à Goundi et d'une faculté de médecine au sein de l'Hôpital Le Bon Samaritain à N'Djaména. Plus d'une dizaine de médecins et une cinquantaine d'infirmiers ont aussi bénéficié de bourses octroyées par l'Eglise catholique pour se former dans d'autres pays.

II. 4. Les résultats

II.4.1. Le Paquet Minimum d'Activités (PMA)

Les services de santé de l'Eglise catholique sont en général très fréquentés. Le nombre de malades augmente tous les ans. Les taux d'utilisation des CS est passé de 0,30 à 0,36 entre 2008 et 2009 alors que la moyenne nationale tourne annuellement autour de 0,2 malades par habitant. En 2009, sur 2 205 876 nouveaux malades qui ont consulté un service de santé au Tchad, 267 315 se sont adressés à un CS de l'Eglise. En d'autres termes, 12% des malades sont soignés dans les CS de l'Eglise cette année (Source : Annuaire statistique nationale, 2009).

Au cours des deux dernières années, le nombre de nouveaux cas consultés à la référence des hôpitaux est passé de 14 456 en 2009 à 12 523 en 2010. Le taux d'occupation moyenne des lits des hôpitaux est de plus de 60%.

Le système de santé

Il faut signaler que les tarifs pratiqués dans les structures de l'Eglise sont basés sur le système de forfait et cela facilite l'accès aux soins. Le malade sait au départ ce qui sera demandé. Cette somme couvre le plus souvent, la consultation, les examens de laboratoire et les médicaments prescrits. En chirurgie, elle prend en compte l'acte opératoire, tous les médicaments prescrits, les examens, y compris l'échographie ou la radio.

II.4.2. La lutte contre le VIH/SIDA

Très tôt, l'Eglise catholique s'est engagée dans la lutte contre le SIDA. L'Association Interdiocésaine de Lutte contre le Sida (AILS), le Comité Diocésain de Lutte contre le SIDA (CDLS), la Déclaration de l'ACERAC, le programme Education à la Vie et à l'Amour (EVA) dans tous les Diocèses... sont autant de preuves de son implication dans la lutte.

Le Catholic Relief Service (CRS), l'ONUSIDA, l'UNICEF, le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS)... sont les partenaires qui appuient l'Eglise dans ce domaine. En moins de dix ans, 14 225 malades ont été régulièrement suivis dans les centres d'Appui Psycho Médico-social (APMS) de l'Eglise dont 7 161 placés sous antirétroviraux (ARV).

Depuis 2008, un accent particulier a été mis sur la prévention de la transmission mère/enfant du VIH. Ce programme est mis en place dans 45 structures de santé de l'Eglise catholique, soit un taux de couverture en Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) de 47,36% pour l'ensemble des formations sanitaires de l'Eglise. En 2010, 49 429 femmes enceintes consultées à la CPN ont été sensibilisées à la PTME et 15 984 se sont fait tester. Les 812 positives sont prises en charges durant la grossesse et l'accouchement. 377 nouveau-nés sont sous traitement préventif à base d'ARV (Source : AILS).

III. Du partenariat Eglise catholique-Etat

Comme toute œuvre humaine, il y a des acquis, des atouts et des difficultés dans le partenariat qui lie l'Eglise à l'Etat.

III.1. Les acquis

Avant la mise en place de la politique sanitaire actuelle, tous les Diocèses avaient constitué des dépôts de vente de médicaments et des pharmacies villageoises à la demande des autorités de l'époque. Depuis que la PNS est en vigueur, l'accent est mis sur le développement des CS et des hôpitaux, et leur participation à la mise en œuvre de la même politique sanitaire.

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Les CS et les hôpitaux continuent de bénéficier des appuis du Ministère de la Santé Publique (MSP) : matériels du Programme Elargi de Vaccination (PEV), vaccins, médicaments pour les affections chroniques et le SIDA, médicaments pour la gratuité des soins, réactifs et autres. Le personnel a lui aussi bénéficié de formations organisées par le MSP. A la demande des BELACD/SECADEV/AURA, du personnel est mis à leur disposition pour couvrir certaines structures.

III.2. Les atouts

On note parmi les principaux atouts à l'actif de l'Eglise: la mise en place de la politique contractuelle, la longue expérience de collaboration entre l'Eglise et l'Etat, l'existence des organes chargés de mettre en œuvre les actions de promotion humaine (UNAD/AJLS/BELACD/SECADEV/AURA), le respect de la PNS, l'engagement de poursuivre les actions sur le terrain, la confiance des autorités et des bénéficiaires, le professionnalisme dans les actions, le caractère non lucratif des interventions, etc.

III.3. Les difficultés et les contraintes

Entre le Gouvernement et les formations sanitaires de l'Eglise catholique, la coopération s'est consolidée, à travers plusieurs accords de collaboration qui comprennent des fournitures en matériel et le personnel.

Cependant, l'Etat a construit des CS et hôpitaux publics à côté des structures confessionnelles déjà existantes dans les mêmes zones de responsabilité.

Sur le terrain, la collaboration avec les autorités sanitaires est souvent subjective faute de dialogue et de concertations permanentes entre les responsables étatiques de la santé et les partenaires confessionnels.

L'affectation systématique d'un médecin chef dans les districts gérés par l'Eglise, sans concertation préalable, soulève des problèmes de gestion de ressources affectées à ces formations privées et ne permet pas un développement harmonieux du district qui est une unité opérationnelle.

III.4. Les attentes de l'Eglise

L'Eglise attend, dans un respect mutuel avec les responsables sanitaires nationaux, un dialogue franc et sincère dans le cadre de la politique de la contractualisation mise en place par l'Etat. Cette concertation régulière est importante pour mieux harmoniser les interventions des partenaires par rapport aux nouvelles orientations du pays. De même, l'appui multiforme de l'Etat tchadien aux structures de santé catholiques est très attendu. Car le but recherché est commun.

Le système de santé

IV. Les défis et les perspectives

IV.1. Au niveau de l'Etat.

Le plus grand défi pour le Tchad est de pouvoir fournir des soins de qualité à l'ensemble de la population et donc de contribuer à l'atteinte des OMD, d'ici 2015. Pourtant, nombre d'établissements sanitaires ne disposent pas de tableau technique requis, ni d'un personnel qualifié en nombre. Par ailleurs, à l'insuffisance de médicaments s'ajoutent des pratiques de détournements du minimum fourni pour les soins de première nécessité.

IV.2. Pour l'Eglise

Un des défis majeurs pour l'Eglise catholique est de contribuer à l'action des autorités nationales qui vise à réduire la souffrance humaine liée à la maladie et donc de fournir des services de santé de qualité. Les actions menées au sein de l'Eglise se basent sur :

- le respect de la dignité humaine et l'éthique médicale,
- le respect de la PNS,
- la non discrimination et l'équité dans l'accès aux soins,
- le professionnalisme.

V. Conclusion

Devant la souffrance humaine, l'Eglise ne peut se dérober. Elle est donc prête à continuer à travailler main dans la main avec les pouvoirs publics pour plus de synergie d'action et d'efficacité en faveur de l'homme souffrant. Dans ce cadre les structures de l'Eglise pourraient servir de lieu d'échanges et de formation initiale et continue du personnel sanitaire du pays.

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

Ressources naturelles, développement rural et foncier au Tchad

Introduction

"Dieu a créé la terre comme un jardin de bonheur, le "paradis". Il y a mis toutes les conditions nécessaires pour que l'homme y vive heureux : eau, nourriture, compagnie animale, compagnie humaine. Il lui confie la responsabilité de continuer la création en la développant par son travail pour en tirer sa subsistance (Gn 1, 27). Cette mission unique que Dieu confie à toute l'humanité fait devoir à tous de veiller sur la terre et donne aussi droit à tous d'avoir part à la jouissance de ses ressources" (Conférence Episcopale du Tchad, Message de Noël 2011, n°1).

Le Tchad, au sortir de l'indépendance, fut un pays où les potentialités agricoles et pastorales étaient suffisamment importantes pour supporter le développement concomitant de ces trois principales activités (agriculture, pêche, élevage). Cet équilibre était cependant assez fragile dès le départ. La production agropastorale, et même sylvicole, va être mise à rude épreuve dès les premières années de sécheresse. La croissance rapide de la population et du cheptel a entraîné dans le même temps des besoins immenses en espace, avec comme conséquences, la baisse considérable de la durée de la jachère et des capacités de charges des pâturages.

Les différents événements politico-militaires de la fin des années 70 jusqu'au début des années 80, combinés à la sécheresse des années 83-84, ont encore grandement contribué à délabrer les différentes structures de production.

Les actions menées avec l'appui des partenaires multi et bilatéraux du Tchad, notamment les différents cycles de négociation de Genève ont abouti, entre autres, au choix du secteur de développement rural comme secteur prioritaire. Ce processus a conduit à l'élaboration d'un nombre important de programmes et projets dont la mise en œuvre n'a pas significativement contribué à faire reculer l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Tchad. Il faut ajouter aussi le problème d'immobilisation d'une partie du foncier par les activités des industries extractives. L'Etat poursuit toujours ses efforts. Le Chef de l'Etat a placé les trois premières années de son nouveau mandat sous le signe du développement rural. Le premier acte posé a été l'organisation du Forum National sur le Développement du Monde Rural en janvier 2012. Le challenge actuel et futur est d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté de la population tchadienne.

Ressources naturelles, développement rural et foncier au Tchad

I. La situation actuelle du monde rural

Bien que sahélien, le Tchad dispose d'importantes ressources naturelles (cf. Les données statistiques de la SNCRP, en annexe).

A ces ressources naturelles renouvelables s'ajoutent d'importants gisements de pétrole répartis sur plusieurs régions du pays, ainsi que d'autres ressources minérales comme l'or, l'uranium, etc. Ces richesses naturelles non renouvelables, largement sous-estimées au départ, se révèlent de plus en plus importantes ces dernières années.

Outre la mise sur le marché international du brut du bassin de Doba, le Tchad vend sur le marché national et sous-régional, depuis 2011, divers produits pétroliers issus de la raffinerie de Djermaya. Par ailleurs, les travaux d'exploration de l'or et de l'uranium, semblent prometteurs, ainsi que la mise en exploitation de la cimenterie de Baoré, augurant ainsi une nouvelle ère pour l'économie nationale.

Malgré ces programmes et projets, l'insécurité alimentaire au Tchad a tendance à devenir structurelle dans la plupart des régions et la population de plus en plus pauvre. Les systèmes de production sont caractérisés par la faible productivité. Ainsi, les rendements des principales cultures sont nettement en-deçà de ceux obtenus dans les pays sahéliens à développement comparable et ont tendance à diminuer avec l'augmentation des superficies cultivées.

En effet, l'augmentation simultanée de la population et du cheptel, avec les conséquences sur la baisse de la durée de la jachère, les changements climatiques, l'absence d'un système semencier organisé et fonctionnel ainsi que d'une centrale d'achat des intrants (en dehors de la filière coton), le non accès des producteurs ruraux aux circuits bancaires, l'absence de financement du secteur rural, l'insuffisance de la recherche et de la vulgarisation agricoles, expliquent en grande partie la faible productivité des systèmes de production.

Par ailleurs, le recours aux superficies de plus en plus importantes pour assurer les productions agricoles et pastorales est un vecteur de conflits entre les différents acteurs, notamment les agriculteurs et les éleveurs, avec des conséquences parfois dramatiques sur la coexistence pacifique entre les deux communautés.

II. Les efforts de l'Etat et de l'Eglise

II.1. L'Etat

Avec l'appui de ses partenaires multi et bilatéraux, l'Etat a engagé, grâce aux différents cycles de Genève le processus politique et de planification de la production agropastorale. C'est ainsi qu'en 1999, Genève IV mettra en exergue quatre secteurs

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

prioritaires dont le développement rural. Cette priorité portée sur le développement rural, réitérée dans la SNCRP de 2003, se concrétisera par l'élaboration en 2005 du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Ce programme a mis un accent particulier sur l'intensification et la diversification de la production. Des efforts de mécanisation de l'agriculture par le montage et la distribution de tracteurs ont été consentis pour accroître la productivité agricole. Pour opérationnaliser cette stratégie nationale de développement rural, le Plan Intégré de Développement Rural (PIDR) a été élaboré. Ce processus a débouché sur l'élaboration de plusieurs programmes et projets dont le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL) et le Programme de Service et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOP).

Mais l'objectif recherché de réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté n'a pas été atteint malgré les ressources importantes dont dispose le pays. Au contraire, la paupérisation de plus en plus importante d'une bonne partie des ménages tchadiens a conduit ces derniers à exercer une pression encore plus importante sur les ressources naturelles, en particulier sur les ressources ligneuses pour la production du charbon, conduisant le Gouvernement à prendre des mesures drastiques. Dans le même temps, le dispositif national de sécurité alimentaire, le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC), manque de ressources financières et est marqué par des dysfonctionnements majeurs. Quant au dispositif de réponse qu'est l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), il n'a jamais atteint le niveau stratégique de 35 000 tonnes de céréales nécessaires pour faire face aux différentes crises alimentaires.

Ainsi, comme on peut le constater, le Tchad n'a pas disposé d'un document de politique agricole cohérent, mais plutôt d'axes stratégiques dont découlent des programmes et projets agricoles.

Ces programmes et projets de développement rural, souvent interministériels, rencontrent des difficultés de coordination et d'efficacité sur fonds de concurrence latente entre ces différents départements. Au sein d'un même département ministériel, l'ancrage institutionnel de certains projets et programmes n'est souvent pas évident, limitant ainsi la pérennisation et la capitalisation des acquis.

II.2. L'Eglise

Le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme. Comme l'a fort justement souligné le Pape Paul VI dans la Lettre encyclique *Populorum progressio* en citant L.-J. Lebreton : *"Nous n'acceptons pas de séparer l'économique de l'humain, le développement des civilisations où il s'inscrit. Ce qui compte pour nous, c'est l'homme, chaque homme, chaque groupement d'hommes,*

Ressources naturelles, développement rural et foncier au Tchad

jusqu'à l'unité tout entière" (n°14). L'apport de l'Eglise au Tchad dans le domaine du développement s'inscrit dans cette vision. C'est ce qui justifie la création de ses structures d'action sociale. Dans chacune des Caritas diocésaines, un volet développement rural existe et œuvre pour le bien-être des populations dans les zones souvent dépourvues de moyens d'existence durables. Les secteurs d'activités sont orientés vers la formation, l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique et le microcrédit.

II.2.1. La formation

Dès le commencement de son engagement dans le monde rural, l'Eglise a insisté sur la formation, l'organisation et la structuration. Ces appuis multiformes assurés par les associations diocésaines de secours et de développement ont contribué à la création de groupements, d'associations, de coopératives et mutuelles, qui jouent aujourd'hui, un rôle important dans le processus de développement socio-économique des différentes localités où ils sont implantés.

II.2.2. L'agriculture

L'apport de l'Eglise dans ce domaine a contribué à la modernisation de l'agriculture tchadienne. L'introduction de la culture attelée par le biais du mouvement de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) a permis de passer de l'agriculture faite exclusivement par la houe à la charrue. Il faut ajouter à cette contribution de l'Eglise la création dès le milieu des années 1950 de fermes autour de Bédaya (Numa, Béderi) et celle de Monkara (Koumra). L'introduction des semences améliorées et à haut rendement et les appuis techniques donnés par les agents des structures diocésaines de secours et de développement ont considérablement contribué à freiner la famine qui était chronique. Elle n'est plus que ponctuelle dans certaines localités.

La vulgarisation du concept de l'agriculture durable qui prend en compte les exigences liées au respect de la nature, l'association élevage-agriculture sont à mettre à l'actif des appuis-conseils de l'Eglise catholique, à travers ses organisations de développement et de secours.

Toutefois, il y a encore de gros efforts à fournir pour moderniser le secteur agricole tchadien afin d'augmenter la production. Comme effort à terme, devant la pauvreté des sols, éduquer à l'utilisation des fertilisants pourrait se révéler être la révolution copernicienne qui peut remettre debout une agriculture chancelante.

II.2.3. L'élevage

Les appuis de l'Eglise dans le domaine de l'élevage se justifient à deux niveaux. Au premier niveau, ils visent à renforcer le savoir-faire des producteurs à bien prendre soin de leurs bœufs d'attelage et de disposer ainsi d'un facteur de production au point et en bonne santé. Au second niveau, les appuis consistent à promouvoir l'élevage

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

des petits ruminants et de la volaille comme ressource additionnelle devant contribuer à relever le niveau économique très faible des producteurs et les aider à minimiser les impacts des aléas climatiques sur le rendement agricole.

II.2.4. L'environnement

L'introduction des foyers améliorés, de la technique de la coupe sélective des bois, la mise en "défens" des espaces, la mise en place de comités villageois de gestion des terroirs, la promotion des pépinières, le reboisement d'espaces dénudés, la conscientisation et la mobilisation des communautés dans la lutte contre les feux de brousse, les techniques de fertilisation et de restauration des sols, sont des actions concrètes que l'Eglise catholique qui est au Tchad a réalisées au bénéfice des habitants du monde rural. Grâce à ces actions multiformes qui partent de la sensibilisation, à la formation et à la mobilisation communautaire, les communautés s'organisent de plus en plus et œuvrent dans la protection de leurs ressources naturelles. Malgré cet effort, l'éveil de conscience des Tchadiens par rapport à la question de l'environnement demeure encore mitigé.

II.2.5. L'hydraulique villageoise

La disponibilité et l'accessibilité à l'eau, surtout à celle dite potable, constitue un besoin réel et sérieux des habitants du monde rural. Devant cette situation liée à l'insuffisance sinon au manque d'eau, les conditions sanitaires de ces habitants ne cessent de se dégrader. L'intervention de l'Eglise dans ce domaine a permis de doter les communautés en urgence d'abord de puits à ciel ouvert et, plus tard, de forages. Ces apports ont permis de créer et de mettre certaines communautés dans des conditions essentielles pour réfléchir sur leur devenir. Mais le besoin dans ce secteur reste énorme et appelle un investissement et un engagement beaucoup plus conséquents qui dépassent de nos jours les possibilités financières de l'Eglise constituées essentiellement d'aides extérieures de plus en plus rares.

II.2.6. Le microcrédit

Dans ce domaine, pour pallier l'absence des institutions de micro-finance dans le monde rural, l'intervention de l'Eglise a facilité la mise en place des caisses d'épargne et de crédit. Ces institutions financières de proximité ont permis de promouvoir les activités d'épargne et de crédit, de sécuriser également les fonds pour les mettre à l'abri de toute surprise.

En définitive, nous constatons que malgré les importantes ressources mobilisées par l'Eglise dans le domaine du développement rural, les résultats attendus restent encore faibles. Quels sont les défis et les stratégies à mettre en place pour assurer le renouveau du pays dans le prochain cinquantenaire ?

Ressources naturelles, développement rural et foncier au Tchad

III. Les défis et les perspectives

Pendant le cinquantenaire passé, le secteur du développement rural a été marqué par sa faible productivité et l'insuffisance des investissements. Malgré les ressources naturelles, les conditions climatiques relativement favorables et une population raisonnable, les besoins alimentaires de cette population ne sont couverts que certaines années. L'essentiel de la production agricole et pastorale est assuré par les petits producteurs ruraux, mal équipés et sans accès au financement de proximité.

La baisse de la fertilité des sols et des capacités de charge des pâturages d'une part, les changements climatiques et les lancinants problèmes fonciers d'autre part tendent de plus en plus à limiter la capacité de ces petits producteurs à assurer une production durable. *“Aujourd'hui, une nouvelle tendance se manifeste dans toutes les régions : la spéculation foncière. Des individus bien placés ou riches achètent toutes les terres agricoles, d'habitation ou susceptibles d'abriter des activités industrielles, notamment pétrolières... Certains n'hésitent pas à faire main basse, au détriment de la collectivité, même sur les domaines ou réserves de l'État”* (Message de Noël 2011 de la CET).

Par ailleurs, le développement des industries extractives compromet les systèmes d'exploitation agropastorales des communautés pour lesquelles la terre constitue la principale source de revenus.

Au regard de ce qui précède, l'accent sera fortement mis sur le secteur du développement rural pour assurer la sécurité alimentaire de la population par la production nationale. Pour y parvenir, des mesures structurelles doivent être prises pour faire face aux problèmes qui ont été évoqués, et pour protéger l'agriculture familiale. De ces mesures dépendra certainement la paix sociale de demain.

Ainsi, pour accroître la productivité des investissements dans le domaine du développement rural, une politique agricole cohérente doit être élaborée avec la participation de l'ensemble des acteurs du secteur, et des partenaires multi et bilatéraux, avec comme axes principaux la fertilisation des sols et l'irrigation.

Le Gouvernement s'efforcera de mettre d'urgence en place un Code pastoral pour harmoniser l'élevage et l'agriculture. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir une agriculture et un élevage intensif sous contrôle afin de permettre le maintien du ratio cheptel/capacité de pâturage. Cela exigera une éducation populaire et un enseignement scolaire solide, avec l'appui des médias.

Pour permettre une plus grande maîtrise de l'eau, il conviendra de mettre en place des infrastructures (éoliennes, barrages, puits) et une diversification des activités du monde rural (agriculture, pisciculture, apiculture...). Ce sont là les moyens qui per-

Conférence Episcopale du Tchad : Les défis pour le prochain cinquantenaire

mettront d'atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire des populations locales.

A cela, s'ajoutent des mesures à prendre pour réguler les marchés ruraux, enrayer la pratique de l'usure à taux élevé, l'expropriation illégale des domaines, la vente des céréales avant récolte ainsi que le poids néfaste de l'administration qui multiplie les taxes et les collectes diverses auprès des populations rurales. Il convient aussi de promouvoir l'entreprenariat en milieu rural. Enfin, le grand défi demeure l'utilisation des ressources financières générées par les industries extractives pour le développement durable.

Conclusion

Le Pape Paul VI disait : ***La situation présente du monde exige une action d'ensemble à partir d'une claire vision de tous les aspects économiques, sociaux, culturels et spirituels.*** (Lettre encyclique *Populorum progressio*, n°13). C'est dans ce sens que l'Etat, l'Eglise et les différents acteurs sont appelés à unir leurs efforts en faveur du développement du monde rural qui reste prioritaire pour assurer la sécurité alimentaire des Tchadiens. Cependant, des réponses structurelles aux principales contraintes évoquées doivent être engagées pour un investissement durable et productif. Nous ne devons pas perdre de vue ce que souligne fortement le Pape Benoît XVI dans sa Lettre encyclique *Caritas in veritate* : ***"Le développement est impossible, s'il n'y a pas des hommes droits, des acteurs économiques et des hommes politiques fortement interpellés dans leur conscience par le souci du bien commun. La compétence professionnelle et la cohérence morale sont nécessaires l'une et l'autre"*** (n°71).

Fait à N'Djaména, le 28 novembre 2012

En la fête de la Proclamation de République du Tchad

- Mgr Jean-Claude BOUCHARD, évêque de Pala, président de la CET
- Mgr Matthias NGARTERI, archevêque de N'Djaména
- Mgr Michel RUSSO, évêque de Doba
- Mgr Edmond DJITANGAR, évêque de Sarh
- Mgr Miguel SEBASTIAN, évêque de Laiï
- Mgr Rosario Pio RAMOLO, évêque de Goré
- Mgr Joachim KOURALEYO, évêque de Moundou
- Mgr Henri COUDRAY, vicaire apostolique de Mongo